

SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC

Tél. : 03.87.98.70.11

ARRETE

Le Maire de la Ville de SARREGUEMINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants, ainsi que les articles L.2542-1 et suivants,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des cyclistes participant à la course cycliste « TROFEO »,

Arrête

Article 1 : A l'occasion de la course cycliste « TROFEO » organisée le vendredi 31 mai 2024, **la circulation** des véhicules sera perturbée à partir de 18h00 dans les rues suivantes :

- rue de Sarreinsming, rue Jolly, rue Dumaire, rue Gutenberg, rue Rausch, rue de Bitche, chemin du Bruchwies, rue Sainte barbe, rue de Blies-Ebersing,
- avenue de la Blies, rue J.J. Kieffer, rue Douaumont, rue de Graëfenthal

Le stationnement et la circulation de tous les véhicules, à l'exception des véhicules liés à l'organisation de la course et des véhicules d'intervention urgente, seront interdits et qualifiés de gênants à partir de 17h45 :

- avenue de la Blies, tronçon compris à partir de la rue Saint-Jean jusqu'à la rue J.J. Kieffer

Article 2 : Les Services Techniques Municipaux mettront en place les présignalisations et signalisations réglementaires ainsi que le dispositif de déviation.

Article 3 : Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule laissé en stationnement en infraction au présent arrêté et dont la présence est de nature à apporter une gêne pour la manifestation, pourra être enlevé par les soins de l'Administration aux frais et risques de son propriétaire.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Sarreguemines, le 25 avril 2024
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Sébastien JUNG